

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE WITTERSHEIM

Délibération de la séance du 07 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 07 novembre à 20h00, le Comité Directeur, légalement composé, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc STEINMETZ, Président.

Date de convocation : 02 novembre 2023

Membres présents de droit : Jean-Marc STEINMETZ, Maire et Président

Membres titulaires présents : BURG Rémi, GASS Christophe, KEITH Joseph, LITTEL Dominique
NONNENMACHER Patrick.

Membre absent excusé : GERLING Joseph.

Membre absent non excusé : /

Patrick NONNENMACHER est désigné secrétaire de séance

5. RÔLE DE RECOUVREMENT POUR L'EXERCICE 2023

Le Bureau décide :

- d'émettre un rôle de recouvrement pour l'année 2023
- de fixer à 0,08 € par are la quote-part à verser par les propriétaires fonciers,
- de demander une cotisation fixe de 2 € par an et par propriétaire foncier (en plus de la cotisation à l'are)
- décide de confier la confection du rôle de recouvrement à Apis Alsace,
- de faire prendre en charge par l'Association Foncière les frais d'établissement du rôle dus à Apis Alsace, soit 1.06 euros par hectare (TVA incluse), le montant correspondant étant à verser à Apis Alsace, compte Crédit Agricole 17206 00770 93002087411 08, dans un délai de 2 mois après transmission du rôle à la perception.
- D'autoriser M. le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Les redevances inférieures au minimum de perception fixées par la trésorerie, soit 5 €, seront reportées sur plusieurs années jusqu'à ce que le minimum soit atteint.

La demande d'édition du rôle définitif sera réalisée à la suite de cette Assemblée.

Adopté à l'unanimité à 6 voix POUR.

Décisions certifiées exactes.

Wittersheim, le 09 novembre 2023.

Le Maire,
Jean-Marc STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Patrick NONNENMACHER

